

**CONDITIONS GENERALES DE VENTES (Version 2)**

**OFFRES :**

Seuls nos accusés de réception de commandes constituent un engagement de la S.A. FRANSOR INDUSTRIE.

**COMMANDES :**

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente. Celles-ci ne sauraient être modifiées et prévaudront en tout état de cause sur toute stipulation différente pouvant figurer sur les bons de commande du client, ses conditions générales d'achats ou tout autre document émanant de lui.

**PRIX :**

Tous nos prix s'entendent Nets Hors Taxes, Départ usine, sauf dérogations particulières.

Nous attirons votre attention sur le prix du Métal calculé au cours du jour de l'envoi du devis, réajustable si fluctuation au jour de la réception de votre commande.

**RETOURS :**

Les articles livrés conformément à votre commande ne seront ni repris, ni échangés. Les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité des articles livrés par rapport aux articles commandés ou aux articles mentionnés sur ce bon de livraison et/ou déclaration de non-conformité doivent-nous être signifiés par écrit en mentionnant le numéro du bon de livraison et le numéro de facture dans 14 jours de la date figurant en tête de ce bon. Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

**DELAIS :**

Les délais de fabrication, de livraison, de mise à disposition sont donnés à titre indicatif, d'après l'état d'avancement de la fabrication et/ou du stock en magasin.

Nous n'acceptons aucune pénalité ou résiliation de commande pour retard de livraison, quelles que soient les causes.

Les obligations de notre Société seront suspendues de plein droit et sans formalité, et notre responsabilité dérogée en cas de survenance d'évènements tels que : arrêts de travail quelconques, accidents ou retards de fabrication, incendie, bris de machine, guerre, émeute, épidémie, réquisition ou refus de produits en cours de fabrication ou de livraison dans nos ateliers, retard dans le transport des marchandises, ainsi qu'en cas de survenance de toute circonstance indépendante de la volonté de notre Société, intervenant après la conclusion du contrat et en empêchant l'exécution dans des conditions normales.

**EXPEDITIONS ET TRANSPORTS OU CHOIX DU TRANSPORTEUR**

Les expéditions sont faites aux risques et périls du destinataire quel que soient le mode de transport ou les modalités de règlement des prix du transport. Nous déclinons toute responsabilité pour le retard ou les avaries pouvant survenir, le transporteur étant seul responsable.

Il appartient au destinataire de procéder à la reconnaissance exacte détaillée et précise des marchandises à l'arrivée et en cas d'avarie ou de manquant, sauvegarder ses droits vis-à-vis des transporteurs en effectuant les réserves en temps voulu, selon les modalités prévues par la loi.

**PAIEMENT**

Les paiements se font suivant les modalités inscrites sur nos offres de prix, votre commande et nos ARC, sans escompte, sauf dérogation particulière. Nous nous réservons d'exiger un règlement au comptant lorsque le client n'a pas de compte ouvert dans nos livres ou présente des références insuffisantes ou encore n'a pas réglé une précédente facture dans les délais contractuels.

Tout retard dans le paiement emporte de plein droit et sans formalité un intérêt de retard, loi LME 2008-776 du 04/08/08, égal à trois fois le taux d'intérêt légal. En cas de non-paiement à l'échéance, nous pourrions, après avis par lettre recommandée, suspendre l'exécution des commandes en carnet sans préjudice de tous dommages et intérêts s'il y a lieu.

En cas de non-paiement intégral de l'une des échéances convenues pour le prix, et quinze jours après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit et sans formalité, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Les marchandises devront nous être retournées, aux frais, risques et périls du client.

**RESERVES DE PROPRIETE**

La propriété des biens vendus ne sera transférée à l'acheteur qu'une fois le paiement intégral du prix effectué.

En cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens de l'acheteur, le vendeur aura le droit de revendiquer la propriété des biens vendus, conformément aux dispositions des articles 121 et 122 de la loi du 25 janvier 1985, dans un délai de trois mois à partir de la publication du jugement.

**ATTRIBUTION DE JURIDICTION :**

De convention express entre les parties, le Tribunal de Commerce de NANTERRE sera seul compétent, même en cas de demande incidente, de demande en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs. Les conditions spéciales de la vente, les divers modes d'expéditions ou de paiement, les domiciliations bancaires ainsi que le lieu de livraison ne peuvent opérer ni novation, ni dérogation à la présente clause attributive de juridiction.



**FRANSOR INDUSTRIE**

S. A. S. au Capital de 225 000€

Siège social : 68, rue des Sazières – 92700 Colombes

Tél : 01 42 42 85 27 – Télécopie : 01 47 82 89 70 – Email : [contact@fransor.fr](mailto:contact@fransor.fr) – Site : [www.fransor.fr](http://www.fransor.fr)

Code NAF : 2441Z – RCS Nanterre B 385 354 600/00012 – N° T.V.A. Intracommunautaire : FR 61 385 354 600 000 12